

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Hoestar

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substance active de phytoprotection

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO  
Baslerstrasse 42  
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Telefon 145, Tox Info Suisse

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'incinération agréée.

### Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Granulé dispersible dans l'eau

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Amidosulfuron	120923-37-7 407-380-0 616-209-00-0	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	75
sodium dodecyl sulphate	151-21-3 205-788-1	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 2; H411	> 1 - < 25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher.  
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.  
Oter immédiatement les vêtements imprégnés de poussière.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos  
dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de contact avec la peau : Si le malade semble souffrir, aller chercher un médecin et lui  
montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et  
abondamment avec du savon et de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.  
En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort  
courant d'eau durant 15 minutes.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et  
abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Seul le médecin traitant peut prendre la décision de faire  
vomir ou non le patient.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Oxydes de soufre  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un vêtement complet de protection. Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
- Information supplémentaire : Ne pas soulever de tourbillons de produit. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- 

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Porter un équipement individuel de protection approprié.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Éviter la formation de poussières et les décharges électriques (formation d'étincelles) à cause du risque d'explosion de poussières. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière due au frottement des grains. L'explosibilité des poussières est faible.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux
-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

en commun pour animaux.

Classe de stockage : 11, Solides combustibles  
(Allemagne) (TRGS 510)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
Protection des mains

Remarques : Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile.  
Protection de la peau et du corps : - combinaison de protection étanche  
Protection respiratoire : - en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2  
Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les poussières.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Granulé dispersible dans l'eau  
Couleur : beige  
Odeur : légère  
pH : 4,7 (20 °C)  
suspension à 10% dans l'eau distillée.

Point d'éclair : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : 0,01 % (v)  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Masse volumique apparente : env. 450 kg/m<sup>3</sup>  
Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : 710 g/l dispersable  
Température de décomposition : 140 °C  
Vitesse d'échauffement: 10, K/min

### 9.2 Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

Auto-inflammation : >  
402 °C

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

#### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

##### Composants:

##### **sodium dodecyl sulphate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.290 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### Produit:

Espèce : Lapin

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

Evaluation : non irritant

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Evaluation : modérément irritant

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : non sensibilisant

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 449 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 150 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 122 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 187 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

#### Composants:

##### **Amidosulfuron:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

##### **sodium dodecyl sulphate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 7,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 15 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

CE50 (Algues): 9,46 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA (Cargo) : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Amidosulfuron)  
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Amidosulfuron)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Amidosulfuron)  
IATA (Cargo) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

N.O.S.  
(Amidosulfuron)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA (Cargo)</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)

<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9

<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

<b>IATA (Cargo)</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

<b>ADR</b>	
Dangereux pour l'environnement	: oui

<b>RID</b>	
Dangereux pour l'environnement	: oui

<b>IMDG</b>	
Polluant marin	: oui

<b>IATA (Cargo)</b>	
Dangereux pour l'environnement	: oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

Remarques : ne pas mettre en contact avec l'alimentation  
La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504983 Hoestar

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
0.0	00.00.0000	PR-1102349	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			07.10.2020

---

existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.